

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 19 (1972)
Heft: 6

Artikel: Voyage d'étude sur la protection civile en Israël en 1973
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-365827>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Association genevoise pour la protection des civils

Les chefs locaux genevois se réunissant tous les mois, de nombreux problèmes peuvent être examinés au fur et à mesure qu'ils se présentent, ceux touchant à l'information se discutant en commun avec des représentants de l'Association genevoise pour la protection des civils. (AGPC)

Expositions dans les communes

C'est ainsi que les chefs locaux — lors d'un récent rapport — ont été orientés par le président de la commission d'information sur quelques points où la collaboration des autorités communales est indispensable. Il s'agit par exemple de l'organisation d'expositions décentralisées pouvant être mises sur pied facilement. Plusieurs chefs locaux ont d'ailleurs réalisé de telles expositions et plusieurs autres ont déjà pris date, le service cantonal PC et l'AGPC leur apportant une indispensable collaboration.

Bulletin de l'AGPC

Le bulletin de l'AGPC — dont la présentation est excellente — suscite un grand intérêt au sein de la population genevoise. Cela à tel point que dès le mois de mai, la parution annuelle a été portée de 6 à 10 exemplaires, ce qui permettra de mieux cerner l'actualité. Et là encore les chefs locaux pourront apporter au rédacteur des éléments intéressants touchant leurs communes respectives.

Il en est de même pour des conférences qui doivent permettre de connaître tous les aspects de la protection civile.

Cours de secourisme auxiliaire

Une des réalisations les plus intéressantes de l'AGPC nous semble être l'organisation de cours de secourisme auxiliaire. D'ailleurs l'intérêt que provoquent ces cours démontre qu'ils répondent à une véritable nécessité. Voici ce que dit à ce sujet M. Roger Pelletier,

chef de l'instruction de la PC genevoise, et qui constitue une belle référence: «En accord avec le service cantonal de la protection civile, l'Association genevoise pour la protection des civils a décidé de mettre sur pied des cours de secourisme auxiliaire, destinés aux habitants des communes périphériques du canton qui ne seront pas appelés, dans un avenir immédiat, à suivre les cours d'instruction de Bernex, mais qui pourraient avoir à donner des soins à des blessés s'il survenait un événement grave. La Commission de secourisme auxiliaire de notre association, présidée par le professeur J.-A. Baumann, et comprenant en outre le Dr. A. Angeretas, médecin, et Monsieur H. Faes, instructeur, a pu mettre au point le programme du cours réparti en cinq séances à raison de deux heures par soir.

Lors du premier cours organisé en février et mars 1972 à Hermance, j'ai eu le privilège d'assister à une leçon et de donner aux personnes présentes quelques renseignements concernant les buts fixés par l'AGPC, de l'utilité de notre association et de sa position par rapport au service cantonal de la protection civile. En présence du maire de la commune, l'assemblée réunissait une vingtaine de personnes, hommes et femmes, jeunes et moins jeunes, qui ont trouvé un réel intérêt à manipuler les triangles et les bandes de pansements, à procéder aux exercices de respiration artificielle et de la mise en position de sécurité d'un blessé, installer la chambre de malade et donner les soins aux personnes alitées.

Les nombreuses questions qui ont été posées soit au médecin, soit à l'instructeur, prouvent combien ce cours répond à un besoin d'apprendre pour pouvoir mieux porter secours aux malades et aux blessés. C'est là un encouragement évident pour les maîtres de l'enseignement sanitaire qui se déclarent satisfaits de la participation positive des élèves et de l'excellente ambiance qui n'a cessé de régner durant tout le cours.

A peine a-t-on terminé à Hermance que l'enseignement reprend à Presinge devant seize personnes; puis c'est au tour de Bardonnex où plus de 25 participants se sont inscrits. D'ici fin juin

se dérouleront encore d'autres cours à Avusy et à Jussy, communes dans lesquelles nous retrouverons certainement le même enthousiasme que nous avons rencontré dans les communes précédentes.

D'avis unanime, les participants souhaitent pouvoir suivre chaque année un cours semblable de répétition, ne serait-ce qu'un soir, pour compléter leurs connaissances en la matière et reprendre dans le détail certains exercices pratiques. L'idée est excellente et chacun espère qu'elle se concrétisera; à condition, bien sûr, que nous puissions obtenir l'adhésion de nouveaux membres qui apporteront les ressources nécessaires à l'organisation de tels cours.»

Roger Pelletier

Commission romande d'information

Lors d'une récente séance — tenue à Fribourg — et qui a permis à ses membres de visiter en détail l'Hôpital abrité construit sous le nouvel Hôpital cantonal — la Commission romande d'information a confié à M. Fernand Martin les fonctions de secrétaire. L'intéressé, qui est président de l'Association cantonale neuchâteloise PC et ancien Président de la ville de Neuchâtel, vient renforcer de belle façon la CRI. Le vice-président M. Benjamin Hennard et le caissier M. Marcellin Cordone ont été reconduits dans leurs fonctions. Il en a été de même du président...

Au cours de cette séance, mise au point par M. Jean-Paul Donzallas chef de l'Office cantonal fribourgeois PC, Monsieur J. Cottet, conseiller d'Etat a défini de très belle façon le rôle que doit jouer la protection civile dans notre pays.

Puis une discussion générale... et très nourrie — qui sera d'ailleurs reprise prochainement — a permis à chacun des participants de définir ses idées quant à la façon dont l'information doit être menée dans ce domaine si spécial qu'est la protection civile.

John Chevalier
président de la CRI

Voyage d'étude sur la protection civile en Israël en 1973



Les conférences données au mois de mars dernier à Zurich, Bâle et Berne par le chef de la protection civile d'Israël, le général de brigade Shlomo Ambar, ont suscité un très vif intérêt. Pour donner suite à de nombreux désirs et propositions, l'Union suisse pour la protection civile a décidé d'organiser en 1973 un voyage d'étude en Israël. Ce voyage aura lieu du 17 au 26 février 1973. Son coût sera environ de fr. 1400.— et comportera le vol, le logement, l'entretien complet et les déplacements en Israël. Le programme comportera la visite de centres de formation, d'installations, d'exercices de protection civile, ainsi que celle des villages frontaliers dont le dispositif de protection civile est tenu en permanence en état d'alerte. Les participants auront en outre l'occasion de s'entretenir avec des spécialistes de la protection civile.

Le programme définitif sera publié au plus tard au mois de septembre 1972. Le nombre des participants est limité à 43 personnes. Le Secrétariat central de l'USPC, Schwarzerstrasse 56, 3007 Berne, accepte dès à présent des inscriptions fermes.